



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Rectorat
Délégation Académique
à la Formation Professionnelle
Initiale et continue**

Rennes, le 28 septembre 2021

Le DAFPIC

à

Madame Béatrice VIANNEY-GALVANI
Directrice générale

Association "100 000 entrepreneurs"
Morning, Concorde - Coworking Paris 08

4 Rue Royale,
75008 Paris

DAFPIC

Affaire suivie par :

Annie CHERAULT

T 02 99 25 18 48

annie.cherault@ac-rennes.fr

6 Rue Kléber
35000 RENNES

Bordereau

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Convention de partenariat entre l'association "100 000 entrepreneurs" et la Région académique de Bretagne	2	Je vous remercie de nous adresser un exemplaire signé à l'adresse : DAFPIC 6 Rue Kléber 35000 RENNES

Le DAFPIC

Adil MAHMOUDI

Convention cadre de partenariat

ENTRE LES SOUSSIGNÉES :

La région académique Bretagne,
96 rue d'Antrain, CS 10503, 35705 Rennes Cedex 7

représentée par Monsieur Emmanuel ETHIS,
Recteur de la région académique Bretagne,
Recteur de l'académie de Rennes,
Chancelier des Universités,

désignée ci-après par « La région académique Bretagne »

et

L'association 100 000 Entrepreneurs,
sise La Filature - Bât 5 - 32 rue du Faubourg Poissonnière, 75010 Paris

représentée par Madame Béatrice VIANNAY-GALVANI,
Directrice générale,

désignée ci-après par « 100 000 entrepreneurs »

Préambule :

Le **Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse** a pour mission la formation tout au long de la vie des jeunes et des adultes.

Il met en œuvre la dimension éducative et pédagogique de l'orientation en accompagnant chaque élève ou apprenti dans l'élaboration de son parcours de formation et en le conduisant vers une poursuite d'études ou une insertion professionnelle réussie. Avec les régions et le monde économique et associatif, il contribue à la découverte des formations et des métiers afin de permettre à chacun de faire des choix éclairés conduisant à son épanouissement, à l'obtention d'une qualification reconnue et à une insertion sociale et professionnelle réussie.

La région académique Bretagne réaffirme dans son projet académique « Bretagne Horizon 2025 », son ambition de renforcer la richesse de sa politique éducative en favorisant les collaborations qui confortent la qualité des parcours de formation des élèves.

Elle incite ainsi les établissements à développer des projets qui accompagnent l'ouverture professionnelle des élèves, donnent du sens aux apprentissages, développent les compétences formelles et informelles et diversifient les perspectives d'orientation, de poursuite d'études et d'insertion professionnelle. Elle encourage également les initiatives pédagogiques innovantes développant chez les élèves l'esprit d'initiative et le sens de l'engagement.

L'association 100 000 entrepreneurs, association d'intérêt général, a pour mission première de transmettre la culture d'entreprendre auprès des jeunes et de sensibiliser les élèves, du collège à l'enseignement supérieur à l'univers professionnel.

Elle développe ses actions autour de 3 axes : l'égalité des chances pour chaque jeune, la mixité dans le monde professionnel et la préparation des jeunes au monde de demain à travers notamment trois actions fortes :

- Les semaines de sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat féminin;
- Le mois de l'entrepreneuriat dans les quartiers ;
- Les interventions d'entrepreneurs dans le numérique et les secteurs d'avenir.

La région académique Bretagne et 100 000 entrepreneurs témoignent de leur volonté de rapprocher le monde éducatif et le monde économique. La présente convention constitue l'outil de dialogue, d'expression et de mise en œuvre d'actions répondant à des enjeux partagés.

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet du partenariat

La présente convention formalise les engagements de 100 000 entrepreneurs et de la région académique Bretagne, dans le cadre de leurs missions et de leurs compétences respectives, pour accompagner l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes.

Afin de répondre aux objectifs du Parcours Avenir, les signataires s'accordent pour organiser des actions communes et le cas échéant développer de nouveaux dispositifs visant à :

- Renforcer les connaissances et la compréhension de l'entreprise des collégiens et des lycéens ;
- Sensibiliser les élèves à l'esprit d'initiative, d'entreprendre et au sens de l'engagement ;
- Ouvrir le champ des possibles et les perspectives d'orientation.

Article 2 : Les publics visés par la convention

2.1 Les élèves

Au collège, et particulièrement en classe de troisième, l'élève construit son projet d'orientation en vue d'une poursuite d'études soit vers la voie professionnelle, sous statut scolaire ou en apprentissage, soit vers la voie générale et technologique.

Les lycéens de la voie générale et technologique s'engagent dès la classe de seconde dans une démarche exploratoire du monde professionnel et des domaines de formation et construisent progressivement leur projet d'orientation afin de mieux préparer leur entrée dans l'enseignement supérieur.

Les lycéens de la voie professionnelle s'engagent dans la préparation d'un métier bien identifié en classe de CAP ou dans celle d'une grande famille de métiers en classe de seconde du baccalauréat professionnel, avant d'affiner leur choix en classe de première. En classe de terminale, ils se préparent soit à intégrer rapidement le monde du travail, soit à poursuivre leurs études.

2.2 Les personnels de l'Éducation nationale

100 000 entrepreneurs implique les équipes éducatives dans la préparation, l'exploitation et l'évaluation des actions mises en place au sein des établissements. Participer à ces interventions représente pour les enseignants une opportunité d'échanges avec les professionnels et leur permet de :

- Développer des liens de proximité ;
- Améliorer la connaissance réciproque et le partage d'expériences ;
- Découvrir les multiples facettes et réalités des entreprises ;
- Enrichir leurs connaissances sur les différents métiers exercés en entreprise et les cursus de formation qui y conduisent.

2.3 Les chefs d'entreprise et les salariés

En se mobilisant dans les dispositifs proposés par 100 000 entrepreneurs, les entreprises peuvent échanger avec les élèves et les équipes éducatives.

Les relations développées contribuent à actualiser leur représentation du système éducatif et de ses évolutions.

Article 3 : Les actions de coopération

3.1 Comprendre le monde économique et professionnel et transmettre la culture d'entreprendre

100 000 entrepreneurs mobilise des entrepreneurs bénévoles pour témoigner auprès des élèves et partager avec eux leur expérience et leur parcours entrepreneurial, individuellement dans une classe ou collectivement dans des forums d'entrepreneurs.

Ces rencontres visent à :

- Agir sur les mentalités et les représentations ;
- Renforcer la connaissance et la compréhension de l'entreprise ;
- Promouvoir l'esprit d'entreprendre par la présentation concrète du parcours d'un entrepreneur ;
- Promouvoir l'entrepreneuriat féminin et la mixité dans les organisations ;
- Encourager les jeunes à réaliser leurs ambitions.

3.2 Préparer les jeunes aux métiers de demain

Dans un contexte de changements majeurs technologiques, environnementaux et sociétaux, se projeter dans le futur est d'autant plus complexe que les métiers à venir sont encore à inventer pour la plupart d'entre eux.

100 000 entrepreneurs se mobilise et développe des actions afin d'aider les élèves à mieux appréhender ces évolutions :

- Témoignages d'entrepreneurs dans **des secteurs d'avenir** : numérique, innovation, intelligence artificielle, développement durable, économie circulaire ...
- Interventions en langues étrangères, notamment dans le cadre de l'enseignement technologique en langue vivante (ETLV) pour les séries STL, STD2A et STI2D ;
- Interventions en **visioconférence** animées par des experts autour, notamment, de 2 thématiques :
 - o L'intelligence artificielle dans ma vie quotidienne ;
 - o La Découverte d'une entreprise à impact positif ;

De nouvelles thématiques sont à venir.

3.3 Accompagner l'insertion professionnelle

Afin d'accompagner les élèves dans leur démarche d'insertion professionnelle, 100 000 entrepreneurs propose des interventions en **visioconférence** animées par des experts autour de 5 thématiques, notamment :

- Astuces imparables pour trouver un stage/alternance ;
- Créer et cultiver son réseau : bon usage de LinkedIn ;
- Softskills : révéler et valoriser ses compétences personnelles ;
- Adapter son CV à son projet ;
- Prendre la parole en public.

Ces propositions peuvent particulièrement être développées dans le cadre de la mise en œuvre du module « insertion professionnelle » en terminale professionnelle. Elles abordent la diversité des contextes professionnels, sensibilisent aux codes et aux règles de l'entreprise et contribuent à développer et révéler les compétences des élèves.

Article 4 – Promotion de l'égalité des chances

Encourager la diversité, lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité des chances sont des objectifs partagés par les signataires qui s'engagent à :

- Développer des actions envers les jeunes des quartiers défavorisés, les jeunes des zones rurales à revitaliser notamment lors du « mois de l'entrepreneuriat dans les quartiers » et des « semaines de sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat féminin » ;
- Contribuer aux actions menées par la mission de lutte contre le décrochage scolaire.

Article 5 – Mise en œuvre des actions

100 000 entrepreneurs s'engage à organiser des interventions gratuites d'entrepreneurs bénévoles sélectionnés par elle et préalablement formés à l'intervention en classe selon son ingénierie pédagogique validée par le Ministère de l'Éducation nationale.

Les interventions ont lieu dans les classes de collèges et de lycées sur sollicitation des chefs d'établissement, enseignants ou directeurs délégués à la formation professionnelle et technologique.

Garante de la neutralité de ses intervenants auprès des élèves, 100 000 entrepreneurs s'engage à respecter une stricte neutralité et à évaluer la qualité des interventions réalisées par l'analyse de questionnaires de satisfaction remplis par les enseignants et les intervenants.

La synthèse de l'analyse sera transmise annuellement au pôle Relation Ecole Entreprise.

La région académique Bretagne via le pôle Relation École Entreprise s'engage à mobiliser les chefs d'établissement et les informer des objectifs et actions développées dans le cadre de ce partenariat.

Article 6 - Pilotage de la convention

Un comité de pilotage constitué de représentants de 100 000 entrepreneurs et de la région académique Bretagne est chargé de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des actions.

Il se réunit au moins une fois par an et est constitué :

- Pour l'association 100 000 entrepreneurs :
 - La directrice générale ou toute personne désignée et apte à représenter l'association ;
 - La directrice des opérations ;
 - L'animatrice Bretagne/Pays de la Loire.

Un relevé de conclusions des réunions est rédigé par 100 000 entrepreneurs et adressé à l'ensemble des membres du comité de pilotage.

- Pour la région académique Bretagne :
 - Le Recteur ou son représentant ;
 - Le chef du service académique d'information et d'orientation ou son représentant ;
 - Le coordonnateur académique de la mission de lutte contre le décrochage scolaire ;
 - La chargée de mission Relation Ecole-Entreprise ;
 - L'Ingénieur pour l'école en charge de l'entrepreneuriat.

Article 7 - Communication

Les signataires conviennent de mettre en place des moyens de communication relatifs aux actions réalisées et valident alors conjointement les documents élaborés.

La région académique Bretagne et 100 000 entrepreneurs s'engagent à :

- informer leurs réseaux respectifs de la présente convention et à promouvoir leur collaboration dans leur communication interne ;
- obtenir l'accord de l'autre signataire avant toute communication externe relative à ce partenariat à l'échelle régionale.

Article 8 - Durée de la convention

La présente convention prend effet à la date de sa signature. Elle est conclue pour une durée de trois ans. Au cours de sa période de validité, elle peut être modifiée par avenant à la demande de l'une ou l'autre des parties.

Elle peut être dénoncée par anticipation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception. Un préavis de trois mois sera respecté. Toutes les actions définies pour l'année scolaire seront menées à leur terme pour ne pas pénaliser les jeunes concernés.

Fait en deux exemplaires originaux,

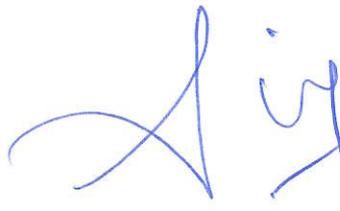
A Rennes, le

Le Recteur de la région académique Bretagne
Recteur de l'académie de Rennes
Chancelier des Universités de Bretagne



Emmanuel ETHIS

La Directrice générale
Association 100 000 entrepreneurs



Béatrice VIANNAY-GALVANI

Convention cadre de partenariat

ENTRE LES SOUSSIGNÉES :

La région académique Bretagne,

96 rue d'Antrain, CS 10503, 35705 Rennes Cedex 7

représentée par Monsieur Emmanuel ETHIS,
Recteur de la région académique Bretagne,
Recteur de l'académie de Rennes,
Chancelier des Universités,

désignée ci-après par « La région académique Bretagne »

et

L'association 100 000 Entrepreneurs,

sise La Filature - Bât 5 - 32 rue du Faubourg Poissonnière, 75010 Paris

représentée par Madame Béatrice VIANNAY-GALVANI,
Directrice générale,

désignée ci-après par « 100 000 entrepreneurs »

Article 2 : Les publics visés par la convention

2.1 Les élèves

Au collège, et particulièrement en classe de troisième, l'élève construit son projet d'orientation en vue d'une poursuite d'études soit vers la voie professionnelle, sous statut scolaire ou en apprentissage, soit vers la voie générale et technologique.

Les lycéens de la voie générale et technologique s'engagent dès la classe de seconde dans une démarche exploratoire du monde professionnel et des domaines de formation et construisent progressivement leur projet d'orientation afin de mieux préparer leur entrée dans l'enseignement supérieur.

Les lycéens de la voie professionnelle s'engagent dans la préparation d'un métier bien identifié en classe de CAP ou dans celle d'une grande famille de métiers en classe de seconde du baccalauréat professionnel, avant d'affiner leur choix en classe de première. En classe de terminale, ils se préparent soit à intégrer rapidement le monde du travail, soit à poursuivre leurs études.

2.2 Les personnels de l'Éducation nationale

100 000 entrepreneurs implique les équipes éducatives dans la préparation, l'exploitation et l'évaluation des actions mises en place au sein des établissements. Participer à ces interventions représente pour les enseignants une opportunité d'échanges avec les professionnels et leur permet de :

- Développer des liens de proximité ;
- Améliorer la connaissance réciproque et le partage d'expériences ;
- Découvrir les multiples facettes et réalités des entreprises ;
- Enrichir leurs connaissances sur les différents métiers exercés en entreprise et les cursus de formation qui y conduisent.

2.3 Les chefs d'entreprise et les salariés

En se mobilisant dans les dispositifs proposés par 100 000 entrepreneurs, les entreprises peuvent échanger avec les élèves et les équipes éducatives.

Les relations développées contribuent à actualiser leur représentation du système éducatif et de ses évolutions.

Article 3 : Les actions de coopération

3.1 Comprendre le monde économique et professionnel et transmettre la culture d'entreprendre

100 000 entrepreneurs mobilise des entrepreneurs bénévoles pour témoigner auprès des élèves et partager avec eux leur expérience et leur parcours entrepreneurial, individuellement dans une classe ou collectivement dans des forums d'entrepreneurs.

Ces rencontres visent à :

- Agir sur les mentalités et les représentations ;
- Renforcer la connaissance et la compréhension de l'entreprise ;
- Promouvoir l'esprit d'entreprendre par la présentation concrète du parcours d'un entrepreneur ;
- Promouvoir l'entrepreneuriat féminin et la mixité dans les organisations ;
- Encourager les jeunes à réaliser leurs ambitions.

3.2 Préparer les jeunes aux métiers de demain

Dans un contexte de changements majeurs technologiques, environnementaux et sociétaux, se projeter dans le futur est d'autant plus complexe que les métiers à venir sont encore à inventer pour la plupart d'entre eux.

Préambule :

Le **Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse** a pour mission la formation tout au long de la vie des jeunes et des adultes.

Il met en œuvre la dimension éducative et pédagogique de l'orientation en accompagnant chaque élève ou apprenti dans l'élaboration de son parcours de formation et en le conduisant vers une poursuite d'études ou une insertion professionnelle réussie. Avec les régions et le monde économique et associatif, il contribue à la découverte des formations et des métiers afin de permettre à chacun de faire des choix éclairés conduisant à son épanouissement, à l'obtention d'une qualification reconnue et à une insertion sociale et professionnelle réussie.

La région académique Bretagne réaffirme dans son projet académique « Bretagne Horizon 2025 », son ambition de renforcer la richesse de sa politique éducative en favorisant les collaborations qui confortent la qualité des parcours de formation des élèves.

Elle incite ainsi les établissements à développer des projets qui accompagnent l'ouverture professionnelle des élèves, donnent du sens aux apprentissages, développent les compétences formelles et informelles et diversifient les perspectives d'orientation, de poursuite d'études et d'insertion professionnelle. Elle encourage également les initiatives pédagogiques innovantes développant chez les élèves l'esprit d'initiative et le sens de l'engagement.

L'association 100 000 entrepreneurs, association d'intérêt général, a pour mission première de transmettre la culture d'entreprendre auprès des jeunes et de sensibiliser les élèves, du collège à l'enseignement supérieur à l'univers professionnel.

Elle développe ses actions autour de 3 axes : l'égalité des chances pour chaque jeune, la mixité dans le monde professionnel et la préparation des jeunes au monde de demain à travers notamment trois actions fortes :

- Les semaines de sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat féminin;
- Le mois de l'entrepreneuriat dans les quartiers ;
- Les interventions d'entrepreneurs dans le numérique et les secteurs d'avenir.

La région académique Bretagne et 100 000 entrepreneurs témoignent de leur volonté de rapprocher le monde éducatif et le monde économique. La présente convention constitue l'outil de dialogue, d'expression et de mise en œuvre d'actions répondant à des enjeux partagés.

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet du partenariat

La présente convention formalise les engagements de 100 000 entrepreneurs et de la région académique Bretagne, dans le cadre de leurs missions et de leurs compétences respectives, pour accompagner l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes.

Afin de répondre aux objectifs du Parcours Avenir, les signataires s'accordent pour organiser des actions communes et le cas échéant développer de nouveaux dispositifs visant à :

- Renforcer les connaissances et la compréhension de l'entreprise des collégiens et des lycéens ;
- Sensibiliser les élèves à l'esprit d'initiative, d'entreprendre et au sens de l'engagement ;
- Ouvrir le champ des possibles et les perspectives d'orientation.

100 000 entrepreneurs se mobilise et développe des actions afin d'aider les élèves à mieux appréhender ces évolutions :

- Témoignages d'entrepreneurs dans **des secteurs d'avenir** : numérique, innovation, intelligence artificielle, développement durable, économie circulaire ...
- Interventions en langues étrangères, notamment dans le cadre de l'enseignement technologique en langue vivante (ETLV) pour les séries STL, STD2A et STI2D ;
- Interventions en **visioconférence** animées par des experts autour, notamment, de 2 thématiques :
 - o L'intelligence artificielle dans ma vie quotidienne ;
 - o La Découverte d'une entreprise à impact positif ;

De nouvelles thématiques sont à venir.

3. 3 Accompagner l'insertion professionnelle

Afin d'accompagner les élèves dans leur démarche d'insertion professionnelle, 100 000 entrepreneurs propose des interventions en **visioconférence** animées par des experts autour de 5 thématiques, notamment :

- Astuces imparables pour trouver un stage/alternance ;
- Créer et cultiver son réseau : bon usage de LinkedIn ;
- Softskills : révéler et valoriser ses compétences personnelles ;
- Adapter son CV à son projet ;
- Prendre la parole en public.

Ces propositions peuvent particulièrement être développées dans le cadre de la mise en œuvre du module « insertion professionnelle » en terminale professionnelle. Elles abordent la diversité des contextes professionnels, sensibilisent aux codes et aux règles de l'entreprise et contribuent à développer et révéler les compétences des élèves.

Article 4 – Promotion de l'égalité des chances

Encourager la diversité, lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité des chances sont des objectifs partagés par les signataires qui s'engagent à :

- Développer des actions envers les jeunes des quartiers défavorisés, les jeunes des zones rurales à revitaliser notamment lors du « mois de l'entrepreneuriat dans les quartiers » et des « semaines de sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat féminin » ;
- Contribuer aux actions menées par la mission de lutte contre le décrochage scolaire.

Article 5 – Mise en œuvre des actions

100 000 entrepreneurs s'engage à organiser des interventions gratuites d'entrepreneurs bénévoles sélectionnés par elle et préalablement formés à l'intervention en classe selon son ingénierie pédagogique validée par le Ministère de l'Éducation nationale.

Les interventions ont lieu dans les classes de collèges et de lycées sur sollicitation des chefs d'établissement, enseignants ou directeurs délégués à la formation professionnelle et technologique.

Garante de la neutralité de ses intervenants auprès des élèves, 100 000 entrepreneurs s'engage à respecter une stricte neutralité et à évaluer la qualité des interventions réalisées par l'analyse de questionnaires de satisfaction remplis par les enseignants et les intervenants.

La synthèse de l'analyse sera transmise annuellement au pôle Relation Ecole Entreprise.

La région académique Bretagne via le pôle Relation École Entreprise s'engage à mobiliser les chefs d'établissement et les informer des objectifs et actions développées dans le cadre de ce partenariat.

Article 6 - Pilotage de la convention

Un comité de pilotage constitué de représentants de 100 000 entrepreneurs et de la région académique Bretagne est chargé de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des actions.

Il se réunit au moins une fois par an et est constitué :

- Pour l'association 100 000 entrepreneurs :
 - La directrice générale ou toute personne désignée et apte à représenter l'association ;
 - La directrice des opérations ;
 - L'animatrice Bretagne/Pays de la Loire.

Un relevé de conclusions des réunions est rédigé par 100 000 entrepreneurs et adressé à l'ensemble des membres du comité de pilotage.

- Pour la région académique Bretagne :
 - Le Recteur ou son représentant ;
 - Le chef du service académique d'information et d'orientation ou son représentant ;
 - Le coordonnateur académique de la mission de lutte contre le décrochage scolaire ;
 - La chargée de mission Relation Ecole-Entreprise ;
 - L'Ingénieur pour l'école en charge de l'entrepreneuriat.

Article 7 - Communication

Les signataires conviennent de mettre en place des moyens de communication relatifs aux actions réalisées et valident alors conjointement les documents élaborés.

La région académique Bretagne et 100 000 entrepreneurs s'engagent à :

- informer leurs réseaux respectifs de la présente convention et à promouvoir leur collaboration dans leur communication interne ;
- obtenir l'accord de l'autre signataire avant toute communication externe relative à ce partenariat à l'échelle régionale.

Article 8 - Durée de la convention

La présente convention prend effet à la date de sa signature. Elle est conclue pour une durée de trois ans. Au cours de sa période de validité, elle peut être modifiée par avenant à la demande de l'une ou l'autre des parties.

Elle peut être dénoncée par anticipation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception. Un préavis de trois mois sera respecté. Toutes les actions définies pour l'année scolaire seront menées à leur terme pour ne pas pénaliser les jeunes concernés.

Fait en deux exemplaires originaux,

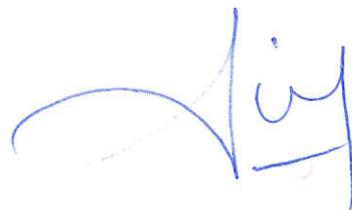
A Rennes, le

Le Recteur de la région académique Bretagne
Recteur de l'académie de Rennes
Chancelier des Universités de Bretagne



Emmanuel ETHIS

La Directrice générale
Association 100 000 entrepreneurs



Béatrice VIANNAY-GALVANI